

# La Gazette Riolienne

Informations municipales

avril 2021



## EDITO du MAIRE

### Finance

- Imposition locale – réforme de la Taxe d'habitation - p.3
- Budget primitif de fonctionnement et investissements réalisés en 2020 - p.5

### Travaux et projets

- Projets d'investissement prévus pour 2021 - p.6
- Environnement : Réflexions et études en cours (performance énergétique) - p.8

### École et Bibliothèque

- Une solidarité qui fait chaud au coeur (et au corps) - p.11
- En avril : Chasse aux œufs de Pâques et Printemps des Poètes - p.11
- L'école se remplit ! - p.12
- Veillons sur nos adolescents ! - p.12

### Urbanisme et Solidarité

- Modification n°1 du PLU - p.13
- Embellissement - p.13
- Jubilé de Mme Schrobiltgen - p.14

### Animation et Associations

- Subventions aux associations - p.18
- Informez-vous sur notre site - p.18





Chers Habitants,

Les mois se suivent et semblent se ressembler, désespérants. Toujours ces restrictions de liberté, souvent ce sentiment que nous faisons des efforts que d'autres ne souhaitent pas consentir, mais qui nous plongent tous, indifféremment, dans cette situation, parfois l'idée que l'on ne s'en sortira jamais.

En fait, c'est comme la météo : depuis deux mois, alternent les semaines printanières et les semaines d'hiver et de gel. **Mais nous savons bien qu'à la fin, les beaux jours reviendront**, que le soleil luira de mille feux, que ce sera bientôt la fête des fleurs en mai, celle des fruits à l'été... Quel plaisir de les retrouver chaque année ! Ils nous font nous souvenir que **tout vient à point à qui sait attendre**, que la vie, c'est précieux justement parce que c'est fragile. Et que tout ce qui monte, finit par retomber.

**L'épidémie passera**, grâce aux vaccins, dans une proportion qui reste à déterminer, mais aussi grâce à cette pugnacité de la vie et de l'Homme à s'arracher continuellement, systématiquement, à ses tribulations.

Pour que chacun puisse profiter à plein des beaux jours, il convient de rappeler certaines règles : **les animaux promenés doivent être tenus** en laisse ou à la voix (un habitant ayant été récemment confronté à un chien agressif) ; **le bruit gênant, non nécessaire**, ni sans prise de précaution (**bricolage, jardinage...**) est **interdit** sauf :

- du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h (ou 15-19 le samedi après-midi).
- dimanche et fêtes : 10 h à 12 h.

#### **La tranquillité est un grand bien :**

- Nous continuons à soutenir les enquêtes des gendarmes, en ayant porté au maximum la durée de conservation des enregistrements de nos caméras de protection, alors que d'autres sont à l'étude ;
- Nous l'avons étendue à la fin de la **rue Joseph-Havy (placée en sens unique de la boulangerie vers le cimetière)**, et rendue à la rue Alexandre-Cuvinot (laissée dans son sens initial, sauf le parking des Poètes, mis en double-sens). Ce qui a permis de renforcer la sécurité routière, de diminuer la vitesse, de créer des stationnements, et, ainsi, de libérer les trottoirs.

- Nous employons nos forces et moyens à **la rendre au quartier du Brule, sans oublier celui du Château**. Depuis quelques mois, les peupliers ont été abattus en bordure de RD200, et il faudra bien des années pour que les aulnes, plantés par le Département, égalent leurs prédécesseurs.

Le bruit est très pénible à supporter aux abords de cette route, pourtant en circulation réduite, et il faudra encore quelques trimestres avant la réalisation du mur anti-bruit prévu au Permis d'Aménager, et qui ne doit couvrir que le quartier du Château. En effet, **les travaux de terrassements sont prévus à compter du 1er juin 2021**, mais il faudra encore laisser tasser avant de construire le mur. Quant au Brule, il est, à l'heure actuelle, oublié.

C'est la raison pour laquelle **la Commune a acheté un sonomètre**, qui sera placé chez tous les volontaires qui le demanderont, pour communiquer les chiffres relevés au département. Déjà, un premier essai donne le chiffre de 98 dB au Brule, soit bien au-dessus des 85 qui marquent le seuil de dangerosité (selon l'OMS), même si **une exposition constante au-dessus de 40 dB la nuit ou 55 dB le jour peut provoquer les effets suivants**: troubles du sommeil, gêne, risques cardio-vasculaires accrus, difficulté de concentration et retards dans les apprentissages.

Dans le cas d'une telle mise en danger, il serait difficile au département de ne rien faire contre ces risques majeurs pour la santé de tant de Rioliens.

Dans ce dossier comme pour tous les autres, vous pouvez compter sur le dévouement d'une équipe municipale dont je me rends compte tout les jours de l'énergie formidable que chacun met au service de tous.

Portez vous bien !»





Valérie LEBOYER  
3ème Adjoint

*Le 6 avril, le Conseil municipal votait à l'unanimité le budget prévisionnel de 2021, dont vous trouverez le détail ci-après.*

*Le travail de préparation a été assez long, et a réclamé de nombreuses réunions, et un étroit travail de collaboration entre les services de la Trésorerie, les agents du secrétariat et les élus de la commission Finances, dont la vice-présidente est la maire-adjointe Valérie Leboyer.*

## 1) Imposition locale – réforme de la Taxe d'habitation

En préalable, et pour la troisième année consécutive, le Conseil a choisi de **ne pas modifier** les seuls taux d'imposition sur lequel il a encore la main : ceux de **la taxe foncière**.

En effet, depuis 2006, c'est la CCPOH qui perçoit la Taxe professionnelle pour le compte de la commune, et qui lui rend une partie de cette somme en compensation.

Et vous savez que **l'État supprime la Taxe d'habitation**, alors que cet impôt était parmi les plus démocratiques qui soit, puisqu'il était voté par les élus, les mieux à même d'identifier les besoins des citoyens qui leur avaient confié mandat. D'ailleurs, à Rieux, cet impôt, souvent pointé du doigt ailleurs, était très raisonnable (bien inférieur à la moyenne départementale), sans empêcher la population de bénéficier d'intéressants services. Évidemment, il aurait fallu, pour plus de justice, réévaluer le prix des maisons, mais c'est le travail de la Commission des Impôts, constituée de citoyens nommés par le Conseil, et représentatifs de la population.

La taxe d'habitation, cet outil qui permettait à la commune d'avoir les moyens des vœux des habitants, est **remplacé par ce que vous payiez en foncier au département**. Donc, le taux communal de taxe du foncier bâti passe de 15,33 % à 36,87 % (par addition des 21,54 % du département, qui taxait donc plus que la commune). **Le problème, c'est que la commune ne récupérera pas tout ce que les habitants continueront à payer** : puisque la Taxe d'habitation nous rapportait 200 000 €, nous recevrons 200 000 €... Alors que nous paierons toujours près de 300 000 € d'ancien foncier départemental !

Quel dommage, alors que **nous avons précisément besoin de la différence** (environ 90 000 €) pour d'urgents travaux de toiture ! **Mais cet argent ne sera pas perdu pour tout le monde** : certaines communes vont récupérer une partie de notre argent pour leurs propres dépenses, alors que les impôts sont censés bénéficier à ceux qui les paient et disent comment ils veulent qu'ils soient utilisés !

À cette première extravagance, s'ajoute le fait que le département n'aura plus la main sur ses recettes, puisqu'il ne lèvera plus d'impôt : il sera compensé par l'État, avec de la TVA, pour continuer à financer les collèges, routes départementales, prestations sociales (RSA, aides aux handicaps), subventions aux collectivités, services... **C'est une bien curieuse décentralisation, que de placer les élus sous dépendance !**

La TVA bénéficiait jadis à l'État, qui va donc devoir trouver soit des recettes, soit des économies supplémentaires. Ce sera des économies, par transfert de compétence aux collectivités locales (loi 4D, que les parlementaires voteront cet été).

**Ces compétences (qui riment avec dépenses) supplémentaires, il faudra bien les payer**, de même que nos toitures, et les autres projets pour lesquels nous avons été élus. Et avec l'impôt restant.

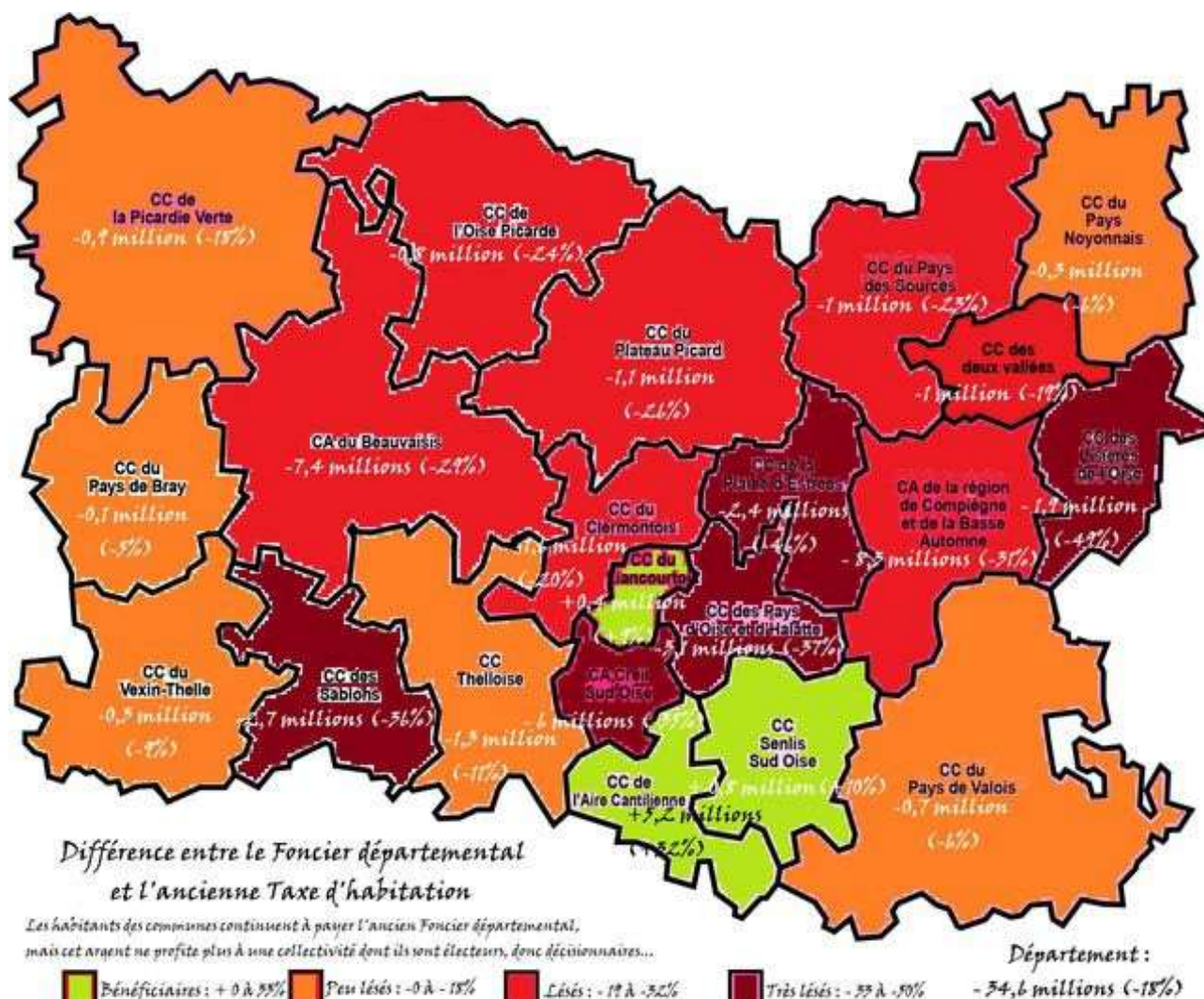
Sauf que, désormais, tous les habitants ne paieront plus l'impôt. **Ceux qui paieront, sont ceux qui ont du foncier**. Les propriétaires. Les locataires, en revanche, seront simplement des utilisateurs à titre gratuit de leur commune, parfois malgré eux : ils savent bien que le droit à une prestation implique le devoir d'y participer : c'est à cette seule condition que la solidarité, cette belle idée, est acceptable et applicable.



Ceux qui, d'ailleurs, voudraient participer symboliquement, sont donc invités à faire un don du montant de leur choix, même d'un euro, au CCAS ! Tout don au CCAS pouvant être **déductible des impôts**, à 67%.

**La morale de cette réforme est assez déroutante:** faites fructifier votre travail dans une maison, vous paierez pour les autres ; soyer âpres à la dépense, rigoureux, économes de l'argent public : d'autres le dépenseront pour vous, sans que vous puissiez dire un mot.

Voilà qui nous change du *Laboureur et ses enfants*, ou de *la Cigale et la Fourmi*, du vieux Jean de La Fontaine !





## 2) Budget primitif de fonctionnement et investissements réalisés en 2020

En 2020, la commune a fonctionné de manière raisonnable, comme par le passé, même si les économies engrangées depuis longtemps ont été un peu entamées : 4000 € ont été prélevés pour financer nos investissements.

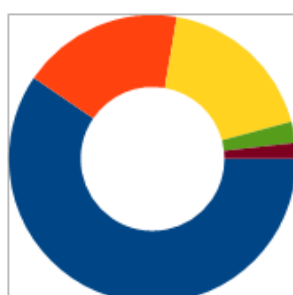
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Prévu en 2020	Réalisé en 2020	Prévu en 2021
Charges générales (bâtiments, assurances, matériel...)	251 000 €	192 876 €	294 300 €
Charges de personnel (salaires, cotisations...)	412 900 €	388 868 €	422 900 €
Autres charges (indemnités des élus, pompiers, CCAS...)	167 000 €	155 052 €	164 600 €
Charges financières (intérêts d'emprunts)	19 000 €	18 701 €	10 800 €
Imprévus, secours, autres	37 400 €	6 987 €	37 400 €
Autofinancement des investissements	166 700 €	29 587 €	155 000 €
<b>Total</b>	<b>1 056 000 €</b>	<b>792 070 €</b>	<b>1 085 000 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Prévu en 2020	Réalisé en 2020	Prévu en 2021
Remboursement (personnel arrêté)	32 500 €	23 790 €	32 500 €
Produits des services (cantine, cimetière...)	41 100 €	39 410 €	62 100 €
Impôts et taxes (dont compensation taxe professionnelle)	572 960 €	589 432 €	580 142 €
Dotations (concours de l'État aux dépenses qu'il impose)	120 650 €	121 380 €	121 212 €
Autres (loyer du bureau de poste, ...)	26 300 €	27 014 €	30 800 €
Ensemble des économies cumulées, et reportées	262 490 €	262 490 €	258 246 €
<b>Total</b>	<b>1 056 000 €</b>	<b>1 063 517 €</b>	<b>1 085 000 €</b>

Concernant l'investissement, voici les réalisations de 2020 (les sommes sont arrondies) :

- **Voirie** : stationnement rue des marronniers, réparation d'une ornière rue des acacias.....4 000 €
- **Sécurité** : barrières sélectives au parc communal, blocs de béton Chemin de l'Avenue, paratonnerre (posé à l'église, mais agit aux environs), alarme incendie de l'école.....9 450 €
- **Matériel** : parc informatique de la mairie, lave-vaisselle de la cantine, débroussailleuse.....9 700 €
- **Embellissement** : illuminations de Noël.....3 250 €
- **Bâtiments communaux** : couverture de la salle des fêtes, divers.....5 040 €
- **École** : équipement numérique moderne d'une nouvelle salle de classe.....4 240 €
- **Investissements passés** : (remboursement du capital, surtout des travaux de la mairie).....50 900 €

Recettes d'investissement 2020 (86 630 €)



- Autofinancement (dont prêt renégocié et amortissements) = 51570 €
- Taxe d'aménagement = 15750 €
- Remboursement de TVA = 15700 €



Jean MADEC  
2ème Adjoint

*Une commune ne sert pas qu'à fonctionner : elle doit investir, pour proposer des services nouveaux ou améliorés, mais aussi pour économiser de l'argent en s'épargnant de lourds travaux de réparation.*

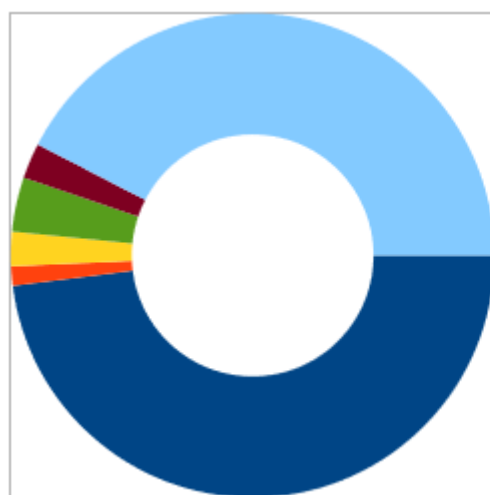
*Bien posséder les dossiers, les préparer pour qu'ils soient le plus intéressants possibles pour la commune et les habitants, est une tâche exigeante qui réclame de la documentation, une compétence technique à enrichir, et bien sûr de longues heures de réunions, de négociations, d'arbitrages. Cet ouvrage est accompli avec les précieux conseils, souvent l'efficace participation, des agents du service technique, et sous la direction du **maire-adjoint aux Travaux, Jean Madec.***

## 1) Projets d'investissement prévus pour 2021

Il y a ce qui a été  **voté au budget primitif**, présenté ci-dessous, et ce qui est à l'étude, dont les traits principaux seront évoqués plus loin. Actuellement, ont donc été financés :

- **Voirie** : somme bien insuffisante pour les importants travaux bientôt nécessaires.....63 100 €
- **Sécurité** : fenêtres étanches à l'école (contre les risques Seveso ou d'intrusion), pose de volets à la mairie, panneaux routiers.....15 400 €
- **Matériel** : véhicules pour les services techniques (salage, tonte, camion), divers.....42 525 €
- **Embellissement** : aménagement de ronds-points.....8 000 €
- **Bâtiments communaux** : achat de la supérette, chauffe-eau de la cantine, imprévus.....187 225 €
- **École** : équipement numérique moderne d'une nouvelle salle de classe.....4 000 €
- **Urbanisme** : modification du PLU.....8 000 €
- **Investissements passés** : (remboursement du capital, surtout des travaux de la mairie).....58 500 €

### Recettes d'investissement prévues en 2021 (424 800 €)



■ Autofinancement (dont prêt renégocié et amortissements) =	209 120 €
■ Remboursement de TVA	= 5 500 €
■ Subventions de l'État	= 9 730 €
■ Subventions du Département	= 15 440 €
■ Subventions de la CCPOH	= 10 000 €
■ Emprunt	= 180 000 €

Comme vous pouvez le voir, certains travaux ont déjà été effectués : avec le concours très satisfaisant de l'État (incarné par **M. le Sous-Préfet de Clermont, M. Chevrier**, et sur les conseils de Madame et Messieurs les **Sénateurs Rossignol, Courtial, Bascher et Paccaud**) et du Département (présidé par **Mme Nadège Lefebvre**), la commune a pu investir dans des fenêtres étanches au préau du groupe scolaire, bien utiles en cas d'incident Seveso ou d'intrusion, sans oublier la lutte contre la déperdition de chaleur ; ou dans des volets roulants pour la salle des Conseils, là encore pour la protéger d'intrusions.



Dans les deux cas, c'est la société **Fimalu**, établie à Rieux, rue de Champtraine, qui a réalisé ces travaux, nous donnant entière satisfaction !



Le **matériel du service technique étant vieillissant** (le tracteur-saleur date de 1988, le camion de 2004...), il sera nécessaire de le renouveler. Mais il sera sans doute possible de bénéficier d'une somme importante de subvention de la CCPOH, présidée par **M. Arnaud Dumontier**, qui vient de se doter de la possibilité de concourir jusqu'à hauteur de 10 000 € par commune à tout investissement présenté, chaque année.

Vous avez peut-être été surpris de lire que **la commune achetait la supérette de la place Edmond-Roguet** : sans pouvoir être beaucoup plus explicites, car le projet est en cours d'élaboration, il est prévu d'aménager une partie des bâtiments de la propriété pour accueillir **des services de santé**. Le financement des travaux sera évidemment un sujet capital.

Évidemment, **il n'est pas question de remettre l'activité commerciale en cause** : nous sommes bien trop satisfaits de la présence des époux Jérusatnam, qui ont transfiguré la petite épicerie en un vrai magasin, accueillant et bien approvisionné !



*M. Maxime Minot, député de notre circonscription, en visite à Rieux le 5 février dernier, a tenu à voir le site où ces travaux auront lieu, en compagnie de M. le Maire et de Grégory Charlet, maire-adjoint.*

Les projets d'embellissement et d'urbanisme seront présentés plus loin.



## 2) Environnement : Réflexions et études en cours (performance énergétique)

### ▫ **Toitures des bâtiments communaux, un mal pour un bien ?**

Il a été mentionné plus haut que des travaux de toiture (mairie, bâtiment scolaire du bas, église) seront à prévoir : l'heure est à la consultation d'études et de devis. Cependant, au regard des finances communales, **il ne pourra pas être question d'une seule tranche**, car les premières estimations sont très importantes. Même si l'urgence n'est pas encore imminente, c'est un grand sujet de préoccupation (voir photos). Dans la course contre la montre que nous engageons, nous espérons pouvoir compter sur le concours de l'État.



Ces chantiers à prévoir ont permis d'ouvrir une réflexion sur l'opportunité de profiter du Plan de Relance pour faire d'une pierre deux coups : ainsi, lors du Conseil du 6 avril, la commande d'une étude, financée quasi entièrement par le SE60, un syndicat intercommunal auquel Rieux adhère, a été votée par les élus. Son but est d'évaluer la faisabilité d'implanter des énergies renouvelables sur le toit, ou à proximité, de l'école : un potentiel a en effet été décelé, mais il reste à chiffrer une éventuelle opération.

### ▫ **Énergies toujours :**

Depuis que le Gouvernement a annoncé la fin prochaine des chaudières au fuel (production et installation), vous êtes nombreux à vous poser la question de l'énergie par laquelle vous remplacerez ce mode de chauffage.

Interpellée à ce sujet par les habitants du Brule, la Commune a les a accompagnés dans leur démarche : Jean Madec et Ghislaine Vettor, conseillère municipale, ont ainsi recensé les intérêts pour le gaz dans ce secteur, qui n'en avait pas été équipé, pour relayer les informations auprès de GRDF.

### ▫ **Ramassage des déchets**



Depuis le 1er mars 2021, les déchets indésirables et les sacs noirs se trouvant dans les bacs jaunes et au pied des bacs d'ordures ménagères **ne seront plus collectés** : beaucoup trop d'abus ont été constatés, hélas, alors que le coût du ramassage des déchets augmente, comme leur traitement, et ce alors que le prix d'achat du verre, lui, diminue.

Cependant, la CCPOH devrait être la **seule** communauté de communes de l'Oise à **ne pas augmenter le tarif** de ramassage des ordures ménagères





**Cette année, les déchets verts seront ramassés les jeudis :**

- 15 et 29 avril
- 13 et 27 mai
- 10 et 24 juin
- 8 juillet
- 19 août
- 2, 16 et 30 septembre
- 14 octobre

**Merci d'éviter les cailloux ou le fumier de basse-cour !**



Encore un **rappel** : il est nécessaire de **rentrer vos bacs à déchets** dans un délai raisonnable après le ramassage, et de ne pas les sortir trop à l'avance. Ainsi, les collectes ayant lieu le lundi et le jeudi, les bacs peuvent être **placés sur les trottoirs la veille après 17 h 30, et doivent être rentrés le jour même avant 19 h.**

Faute de quoi, **ils seront considérés comme des dépôts sauvages**, avec et une **amende** administrative pourra être réclamée (l'arrêté municipal du 9 avril 2021, qui reprend deux anciens arrêtés, l'établit clairement).

De même, **tout encombrant déposé doit être signalé** au service de ramassage, qui en informe la mairie. Si nous ne sommes pas prévenus, nous serons obligés de considérer là encore les détritiques correspondants, comme des **dépôts sauvages**.

Merci à chacun de sa compréhension et de son civisme !

## ▣ Eau : canalisation et cours

L'eau est plus que jamais une ressource essentielle : les perturbations climatiques la rendent plus rare, et la dilapidation doit donc être combattue de la manière la plus énergique.

Or, notre commune pêche quant à la recharge des nappes phréatiques, puisqu'**une partie des précipitations n'est pas rendue à la terre de Rieux**, étant envoyée vers la station d'épuration de Pont-Sainte-Maxence, en même temps que les eaux usées.

Par le passé, le traitement unitaire était la norme, lorsque le tout-à-l'égout était la modernité ; bien sûr, lorsque la réglementation a changé, les constructions nouvelles de la commune ont été mises en séparatif, et ce sera notamment le cas du lotissement, en cours de réalisation, des Crêtes Boisées.

Mais il n'en reste pas moins que **les premiers lotissements communaux envoient encore leurs eaux pluviales dans les canalisations**, spacieuses à Rieux, plus réduites au début de la rue Joseph-Havy, ce qui provoque des remontées de contenu de WC à Brenouille les jours de forte pluie.

À ce titre, **il devient pressant d'intervenir** sur les réseaux concernés. En prévision de cette intervention, estimée à plus de 500 000 € pour la commune, le budget annexe de l'assainissement a été mobilisé.





Ce budget est alimenté par deux sources :

- la **taxe de raccordement aux réseaux**, appliquée sur les nouvelles constructions, et portée en 2019 à 1900 € ;
- la **surtaxe d'assainissement**, élevée pour la part communale à 0,70 €/m<sup>3</sup> consommé cette année (elle était auparavant à 0,60 €/m<sup>3</sup>). Cette augmentation sera amoindrie, pour le consommateur, par la diminution de la part syndicale de cette surtaxe : le **Syndicat des Eaux de Cinqueux**, qui regroupe cinq communes, présidé par **Véronique Verrière** avec **Marc Mouilleseaux** pour vice-président, a en effet décidé de passer de 0,50 à 0,45 €/m<sup>3</sup>. Ainsi, le supplément payé par le consommateur ne sera que de 5 centimes d'euro par m<sup>3</sup>.

SURTAXE COMMUNALE	Solde 2019	Solde 2020	Solde 2021
<b>Somme (en €)</b>	129 650 €	165 100 €	198 400 €
<b>Progression (en base 100)</b>	100	127	153

Ce syndicat, comme le **SITTEUR** (chargé du retraitement des eaux usées), assurent une eau de qualité, et les fuites sont très rares :

Type	Code	Nom	Prélevé le : vendredi 05 mars 2021 à 12h27			
Prélèvement	00136393		par : L02			
Unité de gestion	0158	CINQUEUX	Type visite : D1			
Installation	UDI 000947	CINQUEUX	Commune : RIEUX			
Point de surveillance	S 0000001347	CENTRE-VILLAGE				
Localisation exacte	IMPASSE L'ABBE					

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>					
Température de l'eau	11 °C				25,00
Température de mesure du pH	10,6 °C				
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
pH	7,7 unité pH			6,50	9,00
<b>MINERALISATION</b>					
Conductivité à 25°C	610 µS/cm			200,00	1 100,00
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>					
Chlore libre	0,10 mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
Chlore total	0,12 mg(Cl <sub>2</sub> )/L				

Analyse laboratoire	Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE		
	Type de fanalyse : D1DIV	Code SISE de fanalyse : 00136539	Référence laboratoire : H_CS21.1610.1

En outre, aucune trace de bactérie coliforme n'a été relevée, il n'y a qu'1 % du seuil maximal de nitrates et de fer, et 17 % du maximum en sulfates. **Seul le niveau de fluorures est un peu élevé** (1,46 mg/L alors que le seuil maximal est à 1,5)



Lorsque les travaux auront été réalisés, les pluviales pourront alimenter le Rhône, sur lequel le **SMOA (Syndicat Mixte Oise-Aronde)** a l'intention d'opérer des travaux de réhabilitation prochainement : les détails seront communiqués lorsqu'ils seront mieux connus.

Une dernière information relative aux canalisations : **ne jetez pas vos lingettes ou protections hygiéniques dedans !** Plusieurs gouttes d'eau faisant un océan, tous ces corps constituent des bouchons ignobles qui obstruent l'écoulement de vos eaux usées... **C'est pourtant si simple de s'éviter de coûteuses interventions !**



Isabelle BERTRAND  
1ère Adjointe

*L'école, c'est un peu le cœur d'une commune : c'est l'un des endroits où l'on se rencontre le plus, enfants comme parents. C'est bien sûr aussi le lieu du savoir, de la culture, en association avec la Bibliothèque.*

*C'est donc une compétence communale qui attire beaucoup l'attention des élus : depuis 2018, elle a été équipée progressivement en matériel numérique moderne (tablettes d'abord, maintenant tableaux interactifs et vidéo-projecteurs), sous l'action d'Isabelle Bertrand, maire-adjointe en charge de ces dossiers... Et à qui les précautions liées à la situation sanitaire donnent bien du travail !*

## 1) Une solidarité qui fait chaud au cœur (et au corps)



S'il ne s'agissait pas de transpirer, nous avons bien eu des sueurs froides lorsque **la chaudière de l'école est tombée en panne**, le 15 mars dernier.

Il n'était bien sûr pas question de fermer l'école, sauf en dernier recours, l'expérience ayant montré les limites de l'école à la maison pour la réussite des élèves, sans oublier que cela mobilise beaucoup les parents qui, souvent, ont aussi leur vie professionnelle à organiser. **Nous avons aussitôt réagi par l'achat de radiateurs électriques**, qui ont depuis été confiés au CCAS, pour dépanner ceux de nos habitants dont les chaudières connaîtraient le même sort ; mais cette solution

artisanale ne convenait pas, car la consommation excessive faisait sauter les plombs.

Nous avons alors, via *Facebook*, **demandé aux internautes des radiateurs d'appoint à bain d'huile**, moins énergivores : un nombre émouvant de personnes a répondu présent, et Mme l'inspectrice Palfray en a même apporté un !

**Le 20 mars, tout rentrait dans l'ordre.** Mais qu'il est doux de constater que, dans le besoin, la solidarité est aussi prompt !

## 2) En avril : Chasse aux œufs de Pâques et Printemps des Poètes

A cause des contraintes sanitaires, les enfants sont privés, cette année encore, de voyages éducatifs, de sorties culturelles... Mais il reste possible, en respectant les consignes, de mettre en place de tout petits événements, classe par classe, pour apporter un peu de vie et d'enthousiasme à un quotidien devenu très morose.

Ainsi, une session réduite du **Printemps des Poètes** a été organisée par la Bibliothèque : les résultats sont imminents !

D'autre part, la **Chasse aux œufs de Pâques** ayant été rendue difficile en famille par les recommandations gouvernementales, les enfants de l'école ont pu profiter de quelques douceurs à rechercher dans la cour, au cours d'une chasse qui mêlait **activité physique, mentale et plaisir gustatif** !

**Les arbres de la cour** ont d'ailleurs subi un « rafraîchissement de printemps » : la houppe et les branches malades de certains de nos grands arbres ont ainsi été coupées, apportant davantage de sécurité pour les enfants, et, peut-être, de lumière également !





### 3) L'école se remplit !



dont beaucoup ont des enfants. Il sera possible de les accueillir sans trop risquer la surcharge des classes, en cessant de recevoir les enfants n'habitant pas la commune, ou du moins en limitant leur admission aux cas les plus exigeants : cela ne remet pas en cause la présence de ceux qui sont déjà scolarisés à Rieux, bien sûr.

C'est une situation bien peu confortable, pour nous comme pour les parents à qui nous sommes contraints de refuser l'école Jean-Carette, et **nous pensons bien sûr à nos assistantes maternelles** qui peuvent, ponctuellement, risquer de perdre des clients.

Mais il faut bien comprendre que le **confort de nos enfants l'exige**, et que nous n'avons **pas un budget permettant d'élargir l'école** ou de créer davantage de places de cantine, surtout si nous souhaitons, ce qui est le cas, accueillir à nouveau les associations dans la Salle des fêtes, voire même dans la Salle Henry-Notaire (qui accueille le périscolaire).

### 4) Veillons sur nos adolescents !

**En Conseil d'administration du collège, Mme Trévily, principale, a fait état d'événements inquiétants sur lesquels nous attirons votre attention.**

Il s'agit de **surveiller la consommation en réseaux sociaux de nos enfants** (Instagram, Tiktok, Snapchat...) qui, dès la sixième, est problématique et donne accès à des contenus douteux voire dangereux, frisant parfois avec l'illégalité. Ces publications peuvent être masquées pour certains et pas pour d'autres : **on ne voit donc pas forcément tout de son enfant.**

Mme la Principale a aussi alerté sur la santé mentale des adolescents ces temps-ci : informations anxiogènes, partielles privations de relations humaines, inquiétudes pour leur avenir...

Dans les deux cas, il est important d'en parler avec les enfants : prenons encore plus soin d'eux que d'habitude !





*L'urbanisme, c'est ce qui façonne ou permet de façonner un village, une commune. Cela permet de dire ce que l'on souhaite voir, ou ne pas voir. Cela réclame, outre de bien connaître la population et une vision aiguisée d'un certain sens de l'esthétique, de la patience, car « Rome ne s'est pas faite en un jour » (et Rieux non plus, nous l'allons démontrer).*

*Il faut également savoir dire « non », quitte à devoir en répondre devant le Tribunal Administratif, lorsque cette décision est contestée.*

*Cette tâche, aussi exigeante que belle, est dévolue à notre **maire-honoraire et maire-adjointe, Denise Schrobiltgen***

## 1) Modification n°1 du PLU

Le document d'urbanisme communal s'appelle le Plan Local d'Urbanisme : PLU. Il n'est entré en vigueur qu'en 2019, et déjà nous souhaitons le modifier, pour remédier à quelques faiblesses.

**Une enquête publique**, confiée à M. André Diette, sera bientôt opérée, et annoncée par affichage. Elle **devrait commencer dans les semaines à venir**. Voici la teneur des changements proposés :

- Vous êtes nombreux à vous interroger sur les divisions de terrain, certaines paraissant déraisonnables, sans que la commune ait le moyen d'intervenir. Des dispositions ont donc été proposées pour **assurer un minimum d'espace entre les constructions**, et ainsi éviter les problèmes de voisinages que l'entassement ne manque pas de provoquer ;
- Un nouveau commerce ou centre attirant du public est envisagé, vous l'avez lu, autour de la place Edmond-Roguet, et d'autres possibilités existent encore. Pour **conforter notre centre-bourg**, déjà doté d'un parking qui sert à des clients fréquentant plusieurs commerces à la fois, un nouveau commerce qui s'installerait autour de la place serait autorisé à créer des stationnements dans un rayon un peu plus vaste ;
- M. Lionel Lafrogne, **pizzaïolo**, est présent sur le parking de la gare tous les midis ; s'il jugeait possible de s'installer définitivement, grâce à un marché assez important, il lui serait possible d'**établir à proximité du parking de la gare un petit établissement de vente**.

Par ailleurs, la Mise Au Gabarit Européen de l'Oise (MAGEO) va réclamer des terrains, pour préparer le Canal Seine-Nord. Même si Rieux n'est pas impacté, une phrase portant sur ce projet sera ajoutée dans notre PLU.

## 2) Embellissement

De même que la première impression que l'on a de quelqu'un passe par son aspect lors de la première rencontre, l'on se forme souvent une image d'un lieu en fonction de ce qu'elle renvoie quand on y accède.

Un soin a donc été particulièrement apporté aux entrées extérieures, depuis Villers-Saint-Paul, Brenouille ou Cinqueux, par l'aménagement d'espaces verts accueillants ; il en va de même pour les entrées de lotissements.

Mais nos entrées intérieures sont, jusqu'à présent, beaucoup plus diaphanes : à peine les remarque-t-on, au milieu des ares de bitume ou de mur anti-bruit.

Pour donner un certain cachet à notre commune, **l'aménagement des ronds-points centraux de l'échangeur est donc prévu**, insistant sur l'identité de la commune : une barque, rappelant l'Oise, la pêche, pratiquée depuis des temps immémoriaux, mais aussi les fêtes des bords de l'eau, que nos anciens ont connues et qu'il n'est pas exclus de rappeler un jour ; et une sculpture métallique de l'abri de l'ancien jeu d'arc, aujourd'hui détruit, mais qui rappellera que ce jeu se pratique à Rieux depuis 1851. Des fleurs égayeront le tout.

Un budget embellissement devrait être sanctuarisé dans les années à venir.



## 3) Jubilé de Mme Schrobiltgen

Vous avez été nombreux à écrire un mot dans le livre d'or qui avait été ouvert en perspective du 50 anniversaire de l'accession au poste de maire de Mme Denise Schrobiltgen : ce livre lui a été remis le 21 mars 2021, qui était le jour exact de ce jubilé. Une cérémonie très restreinte, exceptionnellement autorisée par Mme la Préfète de l'Oise, a pu se tenir pour l'occasion, en présence de M. le sénateur Paccaud et de M. le député Minot. D'autres grands élus, anciens ou actuels, se sont associés à cette cérémonie par les fleurs ou messages envoyés, parmi lesquels M. le sénateur Courtial, M. le sénateur honoraire Marini, M. le président de la CCPOH Dumontier, ou M. Alain Coullaré, ancien maire de Monceaux, pour ne citer que les plus connus.

À cette occasion, **la place située entre la mairie et la rue Jean-Carette recevait le nom de Denise Schrobiltgen**, tandis que les parlementaires lui remettaient la médaille de maire honoraire et la médaille de l'Assemblée nationale.

Mme Schrobiltgen, très émue, remercie d'ailleurs abondamment tous ceux qui ont songé à elle, et tous ceux qui lui ont fait confiance tout au long de ces cinquante dernières années... Un résumé de son œuvre a été placé dans un fascicule intitulé Annales Rioliennes, dont cinq exemplaires ont été mis à disposition du public à la bibliothèque municipale.

Ce travail exceptionnel a mérité à Rieux d'être classé par le JDD du 11 avril 2021 au rang de **452ème village où il fait bon vivre en France** (sur 35 000) !





Voici le discours prononcé par M. Mouilleseaux, ce jour là :

*«Chère Madame le Maire,*

*Il y a cinquante ans jour pour jour, heure pour heure, et mieux : un dimanche, comme aujourd'hui, ce titre remplaçait, aux yeux de beaucoup, votre prénom : Maire vous l'êtes, maternellement, ayant l'œil sur tout et une pensée pour tous.*

*Ainsi, au cours de ces années, vous avez marqué cette commune chère à votre cœur, par votre bienveillance, cherchant à tirer le meilleur de chacun.*

*Votre philosophie, c'était le soin des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou la vie. Votre philosophie, c'était l'intérêt général, c'était un personnel communal heureux, c'étaient des administrés assujettis à une imposition raisonnable et modérée, ce que vous permîtes par votre énergie à dépenser au plus juste, à constituer des réserves foncières, à recueillir des biens sans maître. Votre philosophie, c'est le partage de vos innombrables souvenirs, de votre si précieuse expérience, à ceux qui veulent bien prêter l'oreille.*

*Quant à votre bilan ! Beaucoup ont oublié votre point de départ. Une commune de quelques centaines d'âmes, d'ouvriers et de paysans, avec ses quelques cafés, son église et sa gare.*

*Et voici arrivée la modernité, avec des cabines téléphoniques en 1973, l'assainissement puis le tout à l'égout à partir des années 1978-1980, l'informatisation de l'école en 1985, le Minitel puis Internet disponibles aux chômeurs en 1994 et 1995, l'enfouissement de réseaux au centre après 1998, un Point Jeunes en 1996...*

*Qui imagine Rieux sans son centre-bourg, sans ces commerces de proximité qui font son attrait, sans ces services ? Pourtant, c'est à vous qu'il doit un bureau de poste moderne inauguré en 1973, une salle des fêtes en 1979, une salle polyvalente en 1994, l'installation d'un boucher en 1981, d'un salon de coiffure en 1995, et de tous les services attirés par ceux que vous aviez introduits. C'est encore vous qui, donnant de votre personne en vendant du pain en mairie, avez fait revenir un boulanger en 2009, un médecin en 2019. L'accessibilité de la pharmacie, de la poste depuis 2005, la vidéoprotection depuis 2015, c'est toujours vous.*

*La population tenait ses services ; mais, à une population particulièrement, vous avez accordé une attention particulière, celle des enfants : pour eux, vous avez construit de nouvelles classes en 1971 puis 1992, institué le livre-souvenir de 6ème en 1971, implanté un plateau de sport en 1984 dans le parc communal, puis d'après rue des marronniers en 2008, accueilli un professeur de sport à l'école, un professeur de musique en 1990, institué une cantine en 1997, progressivement ouverte aux plus petits en 2008 puis 2017, créé un périscolaire et un centre de loisirs en 2001 et 2002, une classe découverte en 2004, accueilli des contes d'automne en 2016, récemment, mis à disposition de tablettes et de tableaux interactifs à l'école depuis 2018...*

*Ce cadre de vie assuré, vous pouviez accueillir des habitants, qui peuplent des rues dont les 2 tiers ont été nommées par vos Conseils, dans les lotissements des Rétaux dès 1971, des coteaux en 1991-1992, bientôt des Crêtes Boisées cette année ou l'an prochain, sans oublier les Charmes, bâtis en 2016 pour nos aînés, ou la Riolienne en 2007.*

*Ce cadre de vie, vous l'avez entretenu, multipliant les travaux de voirie, soignant le patrimoine que constituent l'église et la mairie, tenu à son fleurissement dès 1971, à un environnement de qualité en fermant en 1974 la décharge communale. Et vous avez planté des arbres : les peupliers, récemment abattus, qui longeaient la RD200, en 1973, et qui faisaient place à des pommiers que vous fîtes abattre ; un arbre de la liberté, en 1989 dans la cour de l'école ; et tant d'autres.*



*Vous avez maintenu Rieux, refusant dès le 10 décembre 1971 toute fusion de commune, leur préférant des syndicats, développés pour l'intérêt de tous avec votre alter ego Alain Coullaré : le SIE, le SITTEUR, la CCPOH bien sûr en 1999... sans oublier l'éphémère syndicat du Rhône que vous constituiez en 2005.*

*Qu'il vous a fallu de ténacité, d'opiniâtreté, de désintéressement pour en arriver là ! Combien d'adversité il vous a fallu surmonter ! Mais de ces victoires, vous avez toujours su tirer une énergie encore plus grande, plus forte, et qui est une école étonnante pour tous ces conseillers qui vous ont accompagné quelques temps, avant d'être semés par vous dans la grande carrière municipale. Oui, vous avez fait plier ceux qui voulaient placer des HLM à Champtraine en en faisant une zone artisanale, vous avez su triompher d'une opposition peu amicale en 1983 comme en 1995, qui tenait tant à ce deuxième terrain de football. Comme il vous a fallu réclamer la rénovation des berges de l'Oise, une réduction pour le transport des étudiants du canton de Liancourt comme c'était le cas à Creil, et évidemment cet échangeur, obtenu après 28 ans d'efforts, ou encore cette passerelle sur la RD200... Combative, vous avez aussi su vous adapter, révisant 5 fois le POS, élaborant un PLU, défendant la gare et le bureau de poste, disant non à une ligne à haute tension, une antenne téléphonique qui aurait défigurés nos paysages...*

*Les éléments n'avaient pas de prise sur vous, qui fûtes confrontée aux crues de l'Oise de 1993-1994, 1995 et 2001, à une coulée de boue en 2018, et même à une invasion de lapins en 1995... Les défunts ont été votre lot, vous qui leur passiez un bracelet ou recueilliez les corps des accidentés de la route. Mais quand vint le temps de l'épreuve et du veuvage, vous sûtes vous relever, admirable. Vous saviez boire, pour la commune, à des coupes bien amères, lui sacrifiant le mur de la ferme de votre enfance, de vos parents. Vous avez su, avec des finances très serrées, convaincre une étroite majorité de ne pas augmenter les impôts alors que tous les autres échelons de la décentralisation les augmentaient, en 2009. En fait, je ne vous connais qu'un seul revers dont je sais combien il vous pesa : ce vote de 1993 où fut décidé de démonter l'abri de l'ancien jeu d'arc, celui où vous reçûtes la couronne de Reine des archers, celui que votre père avait construit de ses mains. Puisse Rieux un jour le revoir sur ses ronds-points !*

*50 ans de travaux ! Voilà qui laisse songeur. Évidemment, la modestie vous conduira à dire que vous n'étiez pas seule, que Jean Carette était bien plus extraordinaire... Mais que dirait-il de voir ce que cette jeune fille, qu'il a bien connue, a réalisé ?*

*J'entreprends donc cette énumération, à laquelle on pourrait ajouter vos sept ans de travaux comme conseillère municipale depuis 1964, cette énumération que je n'avais pas souhaité dérouler le 27 mai dernier, en sachant et comprenant bien plus ce que vous doit la commune, et ce que vous avez donné de vous, depuis que j'occupe cette belle fonction. Alors que je suis bien entouré.*

*Ainsi, dans ce monde où tout se gagne, ces travaux vous ont gagné un immense respect de vos pairs, des grands élus qui témoignent de leur admiration pour vous, de la France, qui vous a faite officier de l'ordre du mérite en 1996, et chevalier de la légion d'honneur en 2005. Mais, ce qui compte le plus pour vous je crois, vous avez le respect des Rioliens qui vous ont toujours, indéfectiblement, renouvelé leur confiance. Dans votre cas, ce n'est pas pour rien que Maire est l'anagramme de marié, ou encore d'aimer.*

*50 ans de travaux, de peines, de joies, de vie, ont donc été couchés sur le papier, sur plus de 20 pages : 50 ans bien remplis. Mais à vrai dire, la vraie mesure de votre incomparable histoire avec Rieux, c'est Rieux lui-même, ce qu'il est, ce qu'il est devenu, ce qu'il aurait pu être sans vous. Vous, vous n'auriez pas pu être vous sans lui. Et puisque la place du Maire, c'est la mairie, il a paru obvie que sa place porte désormais le nom de son Maire par excellence, de son Maire honoraire, de Denise Schrobiltgen !»*





**Remerciement – souvenir d'un jour extraordinaire**  
**Le dimanche 21 mars 2021 à 10 heures 30**

*Très chers tous,*

*« Un secret bien gardé, une surprise étonnante et restreinte, en plein air devant la mairie à cause des impératifs sanitaires ».*

*Pour mes 50 ans d'anniversaire de Maire de Rieux,*

*Me voici avec stupéfaction,*

*Accueillie par Marc, notre Maire, et les Adjointes, initiateurs de ces moments imprévus et merveilleusement préparés.*

*Entourée de présences amies, de sourires complices, de drapeaux déployés, de fleurs joyeuses, de paroles et gestes amicaux multiples, de remise de médailles par les grands élus,*

*Par surcroît les cloches de l'Eglise sonnent et mon nom figure au fronton de la mairie dans ce lieu où résonnent encore dans ma mémoire tant de délibérations et de battements de cœur de la commune à travers un demi-siècle de responsabilités municipales*

*(avec des jours de ciel bleu et des jours de tempête...)*

*Ces instants, ces témoignages me bouleversent jusqu'aux larmes et je veux les partager avec vous tous, car sans vous, sans votre confiance électorale et quotidienne toujours renouvelée pendant si longtemps, sans le soutien des acteurs de la vie collective, habitants, élus, adjointes, conseillers municipaux, personnel communal, bénévoles des associations, élus départementaux, nationaux et organismes aidants... malgré ma passion et mon amour de mon village, rien n'aurait pu advenir.*

*Ma volonté était de donner un cadre de vie et des services nouveaux à la commune. Ce fut toujours un bonheur, un honneur de servir, d'agir pour équiper et améliorer la vie collective de toutes les générations.*

*Ai-je vraiment laissé meilleure la terre où je suis née ?*

*Ce jour du 21 mars 2021 restera gravé dans ma mémoire ainsi que chaque marque de sympathie, chaque mot transcrit sur le livre d'or ou sur Facebook.*

*Tous ces messages me réconfortent grandement et me réchauffent le cœur, à cette époque de ma vie où les forces s'amenuisent.*

***Bouleversée et profondément émue par vos témoignages chaleureux, à chacun d'entre vous je vous dis un grand Merci !***

*Je pense à vous tendrement,*

*Je suis heureuse que Marc ait été élu Maire avec enthousiasme, entouré d'une équipe unie et dévouée pour administrer, conserver, entretenir, gérer, informer, innover dans l'intérêt général.*

*Que notre nation apaisée redevienne « la Douce France » et que nous vivions tous ensemble harmonieusement au village que nous aimons.*

*Fidèlement et sincèrement à vous*

*Vive Rieux !*

*Denise SCHROBILTGEN*



*Vivre reclus, c'est quand même assez éloigné de l'idée que l'on se fait habituellement de la vie. Bien sûr, depuis plusieurs mois, nous sommes bien obligés de faire le dos rond... Mais sans oublier qu'il y aura un après, et qu'il faudra être prêts : pour le meilleur, peut-être aussi pour le pire. En tout cas, nous n'oublions pas les associations, qui contribuent à la lutte contre les comorbidités. Après tout, cette ancienne devise est toujours vraie:*

*Mens sana, in corpore sano. Et c'est le domaine de compétence de Grégory Charlet, maire-adjoint.*

## 1) Subventions aux associations

En 2020, **15 000 € de subventions** ont été attribuées à des associations à vocations différentes, mais qui profitent toutes à l'ensemble de la population.

Cette année, cette enveloppe a été reconduite, mais répartie différemment : **un peu moins pour l'animation** (Comité des Fêtes, sans activité importante depuis mars 2020, CCAS car il n'y pas eu de Repas des Aînés en 2020, produisant des économies, APEJC), **et un peu plus pour les secours aux populations les plus fragiles**, que les retombées économiques de la situation actuelle vont encore davantage précariser.

Les **associations sportives** ont également été **encouragées**, alors que le Tir à l'arc, qui se pratique en plein air, poursuit son activité mais a subi de lâches et stupides détériorations de matériel, et que le Club de Volley-ball va implanter un terrain en plein air, afin de pouvoir pratiquer sans la contrainte des gymnases dans lesquels il est accueilli, et peut-être aussi recruter des amateurs !

SUBVENTIONS	2020	2021
École et enfants (Association socio-culturelle, APEJC)	3 700 €	3 400 €
Aide aux précaires (Mission Locale, Restos du Cœur) <i>Le Centre Communal d'Action Social (CCAS), provisionné plutôt que « subventionné », reçoit cette année 12 000 € au lieu de 15 000 €.</i>	2 546 €	2 896 €
Associations sportives (Tir à l'arc, tennis, volleyball, gymnastique)	1 970 €	2 320 €
Comité des Fêtes	2 500 €	2 000 €
Environnement et animaux (SPA, Agrion, chasse)	1 346 €	1 534 €
Aînés et handicap (Rieux-Amitié, ASDAPA)	980 €	980 €
Santé (Contre le cancer, la sclérose en plaque, ARS, don du sang)	550 €	550 €
Reconnaissance aux militaires (Anciens combattants ou prisonniers)	220 €	220 €
Imprévus	1 288 €	1 100 €

Bien sûr, il ne faut pas oublier les **subventions en nature** : en temps ordinaire, la Commune prête à titre gracieux la Salle des fêtes, la Salle Henry-Notaire, le Club-house des Archers et ses espaces verts, avec ou sans agrès, aux sportifs de tous niveaux !

## 2) Informez-vous sur notre site !

Depuis combien de temps n'avez-vous pas visité le **site internet**, « **Mairie-Rieux.fr** » ? Il a été étoffé, est régulièrement alimenté par les nouveautés.

L'on peut y retrouver où faire ses démarches administratives, les « fil d'actualité » de la page Facebook « Rieux Agir Ensemble », et, depuis récemment, les **menus de la cantine**.



## 1) Régime estival du bureau de poste

Le bureau postal de Rieux ne fermera pas cet été, pour la première fois depuis longtemps : il fonctionnera simplement en régime réduit, **n'ouvrant que le lundi et le vendredi, du 28 juin au 29 août**. Les mardis, mercredis matins, jeudis et samedis, ce sera le bureau de Villers-Saint-Paul qui sera ouvert.



## 2) Le pass'permis citoyen



**Nous sommes toujours partenaires du dispositif départemental de Pass'Permis citoyen :**

le Département finance à des apprentis conducteurs 600 €, en échange de 70 heures de travail consacrées à la collectivité. Nous avons eu le plaisir d'accueillir une demi-dizaine de jeunes de Rieux cette année, qui ont tous donné satisfaction et donnent raison à ceux qui misent sur la confiance, le devoir, le mérite comme contrepartie des droits ou facilitations.

## Prochainement

*Nous attendons des jours meilleurs pour vous convier à des rendez-vous denses, qui développent la convivialité dans notre village. Sachez simplement que, pour information, les événements suivants se tiendront sans public :*

- **Dimanche 25 avril 2021, à 11h** : Journée des Déportés (qui commémore le souvenir de ceux qui ont été arrachés à leurs familles au cours de la Seconde Guerre Mondiale, pour leur «race» ou leurs convictions politiques ou philosophiques)
- **Samedi 8 mai 2021 à 11h** : Célébration de la Victoire de 1945

*Si d'autres événements pouvaient être organisés, vous retrouveriez l'information sur Internet et nos différents supports.*

**Veillez également noter qu'une enquête publique, liée à la modification du PLU (voir page 13), sera convoquée aux permanences suivantes (dates indicatives pour l'instant, l'affichage fera foi) :**

- **Lundi 17 mai de 15 h à 17 h en 30 en Mairie**
- **Mercredi 26 mai de 9 h 30 à 12 h en Mairie**
- **Samedi 5 juin de 9 h 30 à 12 h en Mairie**
- **Jeudi 17 juin de 15 h à 17 h 30 en Mairie**



## MAIRIE de RIEUX

15 rue Jean Carette - BP 40027 - 60871 Rieux Cedex  
tel: 03 44 70 72 72 - fax: 03 44 70 72 73

### ouverture au public:

lundi-mardi-jeudi-vendredi de 14h30 à 17h30

mercredi de 10h00 à 11h30

1er samedi du mois de 9h30 à 11h30

email: [mairie.de.rioux@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.rioux@wanadoo.fr)

web: <https://www.mairie-rioux.fr>

Facebook : Rieux Agir Ensemble

### La Gazette Riolienne - Informations de publication

Initiateur , responsable de publication : Marc MOUILLESEAUX, Maire

Rédacteurs : le Maire, les Adjoints et le service administratif de la mairie de Rieux

Conception graphique et réalisation : Grégory CHARLET

Photos couverture : la mairie de Rieux